



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 5 novembre 2007, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, Mme Marie-France Brisson, directrice adjointe du service d'urbanisme (jusqu'à 20h07), M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics (jusqu'à 20h07), et M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture (jusqu'à 20h07), sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il est 19h30.

327/05-11-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

H.2 Demande au Ministère des Transports du Québec

et en modifiant les items suivants :

C.6 Désignation d'un notaire et de signataires relativement à la vente de terrains dans le cadre de la déviation de la route 117

est remplacé par :

C.6 Désignation d'un notaire et de signataires relativement à la vente de terrains dans le cadre du contournement de la route 117

L.2 Appui à Uniboard

est remplacé par :

L.2 Demande à Uniboard.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 15 octobre 2007

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2007
2. Refinancement du règlement numéro 725 et financement des règlements numéros A-6, 42, 79 et 112
3. Annulation d'un compte
4. Mandat à une firme de communication : dossier centre-ville

C Gestion administrative

1. Rapport de la mairesse sur la situation financière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

2. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2008 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010
3. Dépôt des déclarations d'intérêts financiers des membres du Conseil
4. Nomination d'un chemin
5. Résolution pour désigner une personne physique dans le but de représenter une personne morale
6. **Désignation d'un notaire et de signataires relativement à la vente de terrains dans le cadre du contournement de la route 117**

D Contrats et appels d'offres

1. Vente d'un camion incendie année 1969 : aucune soumission reçue
2. Appel d'offres no. 2007-07 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte paysagiste, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation :
 - 2.1 Addenda numéro 1 du 17 octobre 2007
 - 2.2 Procès-verbal du 26 octobre 2007 sur les soumissions reçues

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 119 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
2. Adoption du règlement numéro 121 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville
2. **Demande au Ministère des Transports du Québec**

I Hygiène du milieu

1. Eau potable secteur Sainte-Véronique : Mandat à un arpenteur-géomètre
2. Travaux à effectuer sur le réseau d'eau potable du secteur L'Annonciation
3. Dette de la R.I.R.H.L.
4. Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles et des matières recyclables
5. Intention de louer les installations et de vendre les équipements de l'ancien centre de tri à « L'ORvert Coop de solidarité ».

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Nomination du président et du vice-président du Comité consultatif d'urbanisme
2. Jetons de présence pour réunions du CCU
3. Avocat pour le service d'urbanisme
4. Travaux effectués dans le ruisseau Jourdain par le MTQ

K Loisirs et culture

1. Dépouillements d'arbre de Noël secteurs L'Annonciation-Marchand et Sainte-Véronique

L Divers

1. Demande de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge
2. **Demande à Uniboard**

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

328/05-11-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

329/05-11-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 15 octobre 2007 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 15 octobre 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Plusieurs questions portent sur le nouveau rôle d'évaluation déposé le 31 octobre dernier et portant sur les années 2008-2009-2010.

La mairesse informe les citoyens présents de la tenue d'une réunion d'information à ce sujet qui aura lieu samedi le 10 novembre prochain à 13h30 au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge où des représentants de la Ville et de la MRC (responsable de la confection du rôle) seront présents et répondront à toutes les questions des contribuables. Elle mentionne également la tenue d'une rencontre portant sur les travaux de revitalisation du centre-ville qui aura lieu le 17 novembre prochain, toujours au Centre sportif et culturel, et dont l'heure reste à déterminer;

- Le document intitulé « Les bons coups de 2007 » produit par la Fondation Rues Principales vs l'implication des commerçants à Rivière-Rouge;
- Bulletins d'information municipale;
- Eau dans les fossés sur le chemin du Lac-Boileau Ouest;
- Refuges pour Quad;
- Ponceau à la décharge du Lac-Castor.

NOTE : Mme Marie-France Brisson, directrice adjointe du service d'urbanisme, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, quittent la réunion. Il est 20h07.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

GESTION FINANCIÈRE

330/05-11-07

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2007

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'octobre 2007 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 515519 à 515861) :	137 629,99 \$
Remises fédérales et provinciales :	52 284,18 \$
Comptes courants (ch. # 71568 à 71766) :	507 843,98 \$
Total :	697 758,15 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

331/05-11-07

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 725 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS A-6, 42, 79 ET 112

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge se propose d'emprunter par billets un montant total de 779 500,00 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro 725 :	22 940,00 \$
Règlement numéro 112 :	212 000,00 \$
Règlement numéro 42 :	191 245,00 \$
Règlement numéro 79 :	118 315,00 \$
Règlement numéro A-6 :	235 000,00 \$

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

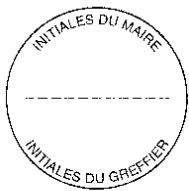
ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 779 500,00 \$ par billets en vertu des règlements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

numéros 725, 112, 42, 79, et A-6 au prix de 98,052 échéant en série 5 ans comme suit :

50 900,00 \$	4,20 %	13 novembre 2008
53 500,00 \$	4,25 %	13 novembre 2009
56 600,00 \$	4,40 %	13 novembre 2010
60 000,00 \$	4,50 %	13 novembre 2011
558 500,00 \$	4,85 %	13 novembre 2012

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que les billets soient signés par la mairesse et le trésorier.

Que les billets soient datés du 13 novembre 2007.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1. 50 900,00 \$
2. 53 500,00 \$
3. 56 600,00 \$
4. 60 000,00 \$
5. 63 400,00 \$.
5. 495 100,00 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 13 novembre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 112, 42, 79 et A-6, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

332/05-11-07

ANNULATION D'UN COMPTE

CONSIDÉRANT QUE suite à une erreur au niveau de la description du terrain, la MRC a dû annuler la fiche numéro 9736-84-1545 et modifier la fiche numéro 9736-94-9550 afin que la profondeur soit de 1600 pieds au lieu de 999;

CONSIDÉRANT QU' ainsi, le compte lié à la fiche 9736-84-1545 doit être annulé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

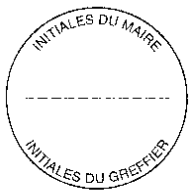
D'annuler le compte lié à la fiche numéro 9736-84-1545 au montant de 1 095,30 \$.

ADOPTÉE

333/05-11-07

MANDAT À UNE FIRME DE COMMUNICATION : DOSSIER CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

D'entériner le mandat donné à la firme Tapage Communications pour la réalisation de documents d'information relativement aux travaux à réaliser au centre-ville, tel mandat au coût de 3890,00 \$ plus les taxes, plus les coûts de production, le tout, conformément à leur offre de services du 17 octobre 2007.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

334/05-11-07

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse, Mme Déborah Bélanger, livre son rapport sur la situation financière de la Ville.

Chers Contribuables,

Cette période de l'année représente la rétrospection de nos actes passés et la préparation de l'année qui s'en vient à grand pas.

Les états financiers de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale) indiquent un surplus de 33 038\$ pour l'exercice 2006. Au 1^{er} janvier 2006, il n'y avait aucun surplus accumulé non affecté. Ainsi, au 31 décembre 2006, le surplus accumulé non affecté est de 33 038\$.

Pour ce qui est de l'exercice financier en cours, nous anticipons un déficit de 40 000\$ représentant les dépenses encourues pour la tenue d'un référendum suite à la signature du registre du règlement numéro 118 pour des travaux de revitalisation du centre-ville sur la rue L'Annonciation.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville de Rivière-Rouge a réalisé les principaux travaux suivants :

- ❖ Achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement;
- ❖ Achat de deux équipements de déneigement pour les camions de la Ville;
- ❖ Réfection de l'aréna (portes extérieures à l'avant, douches, isolation d'un mur extérieur);
- ❖ Achat d'un pick-up pour le camping;
- ❖ Recherche en eau potable et construction de deux puits dans le secteur Sainte-Véronique;
- ❖ Réfection majeure de l'accueil du camping;
- ❖ Implantation de la fibre optique sur le territoire de Rivière-Rouge et raccordement aux différents services de la Ville.

Les membres du Conseil municipal en collaboration avec le personnel concerné travaillent depuis déjà quelques semaines à l'élaboration du prochain budget. La complexité de l'exercice est due à l'élaboration d'un budget pour la Ville centrale et d'un budget pour l'agglomération. De plus, un nouveau rôle triennal 2008-2009-2010 a été déposé le 31 octobre 2007.

En 2008, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants :

- ❖ **Prioriser la santé de nos lacs en misant sur l'inspection et la prévention;**
- ❖ Revitalisation du centre-ville sur la rue L'Annonciation;
- ❖ Réfection majeure du réservoir d'eau potable dans le secteur L'Annonciation;
- ❖ Construction d'une station de pompage et raccordement au réseau d'aqueduc existant dans le secteur Sainte-Véronique;
- ❖ Reconstruction d'un barrage au Lac Paquet dans le secteur Marchand;
- ❖ Construction d'une station de lavage des bateaux;
- ❖ Réfection des ponts dans le secteur Sainte-Véronique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

- ❖ Revitalisation de certains parcs, notamment des parcs Richelieu, Perrier et de la Plage;
- ❖ Réfection du garage municipal du secteur Sainte-Véronique.

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors du dévoilement des prévisions budgétaires 2008 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Tel que requis par l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je déclare les montants annuels de rémunération et d'allocations de dépenses que chaque membre du Conseil municipal reçoit pour l'année 2007 :

Mairesse

Ville de Rivière-Rouge : Salaire imposable de 24 636\$ et allocation non imposable de 12 318\$.

MRC d'Antoine-Labelle : Salaire imposable de 9 821\$ et allocation non imposable de 1 700\$.

Conseillers(ères)

Salaire imposable annuel de 8 212\$ et une allocation non imposable de 4 106\$.

Maire suppléant

Salaire imposable mensuel supplémentaire de 228,46 \$ et une allocation non imposable de 114,23\$.

Le budget de l'exercice financier 2008 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010, pour la Ville centrale, seront adoptés lundi le 17 décembre 2007 à la salle du Conseil municipal au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Tel que requis par la Loi, je dépose au bureau de la Greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Ville a conclus depuis le 9 novembre 2006. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Le présent document est présenté en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

Déborah Bélanger, mairesse.

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal L'Information du Nord du 10 novembre 2007.

ADOPTÉE

335/05-11-07

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2008 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2008, 2009 ET 2010

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2008 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2008, 2009 et 2010 au 17 décembre 2007.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS FINANCIERS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du Conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

Mme Déborah Bélanger, mairesse
M. Yves Sigouin, conseiller au siège numéro 1
M. Normand Gravel, conseiller au siège numéro 2
M. Denis Lacasse, conseiller au siège numéro 3
Mme Carine Lachapelle, conseillère au siège numéro 4
M. Normand Girouard, conseiller au siège numéro 5
M. André Tremblay, conseiller au siège numéro 6.

336/05-11-07

NOMINATION D'UN CHEMIN

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le chemin identifié actuellement par le numéro 32B-1 porte désormais le nom de « Chemin du Bois-Dormant ».

ADOPTÉE

337/05-11-07

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UNE PERSONNE PHYSIQUE DANS LE BUT DE REPRÉSENTER UNE PERSONNE MORALE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Déborah Bélanger, mairesse, pour représenter la Ville de Rivière-Rouge et être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité.

ADOPTÉE

338/05-11-07

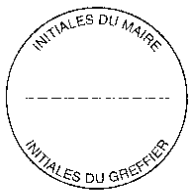
DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE ET DE SIGNATAIRES RELATIVEMENT À LA VENTE DE TERRAINS DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De désigner Me Nicole Janelle, notaire, pour réaliser les contrats de vente de terrains appartenant à la Ville dans le cadre du contournement de la route 117.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

339/05-11-07

VENTE D'UN CAMION INCENDIE ANNÉE 1969 : AUCUNE SOUMISSION RECUE

ATTENDU que le directeur général mentionne que, suite à la parution au journal d'un avis indiquant que la Ville désirait se départir d'un camion incendie à essence de marque Ford C-855 année 1969 et invitant ceux qui le désiraient à présenter une offre, aucune offre n'a été reçue. Toutefois, une offre ultérieure a été présentée pour le camion et pour l'avion de l'allumeur de réverbères;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De céder le camion incendie de marque Ford C-855 année 1969 ainsi que l'avion de l'allumeur de réverbères à M. Stéphane Corbeil de Paintball Mirabel pour la somme de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

340/05-11-07

APPEL D'OFFRES NO. 2007-07 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, INCLUANT UN ARCHITECTE PAYSAGISTE, POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION : ADDENDA NUMÉRO 1 DU 17 OCTOBRE 2007

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 du 17 octobre 2007 relatif à l'appel d'offres no. 2007-07 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte paysagiste, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation, de manière à ce que toutes les références faites à l'article 5.1.6 soient remplacées par l'article 5.1.5.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 299/17-09-07 adoptée le 17 septembre 2007 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

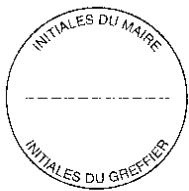
ADOPTÉE

341/05-11-07

APPEL D'OFFRES NO. 2007-07 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, INCLUANT UN ARCHITECTE PAYSAGISTE, POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION : PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2007 SUR LES SOUMISSIONS RECUES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accepter le procès-verbal suivant du vendredi 26 octobre 2007 à 14h05 de l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte paysagiste, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation, tenue au bureau de la Ville de Rivière-Rouge situé au 25 rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge :

Soumissionnaire (date et heure de réception de l'enveloppe générale contenant la soumission)	
BPR-TRIAX	(le 26 octobre 2007 à 10h39)
DESSAU INC.	(le 26 octobre 2007 à 11h42)
GÉNIVAR s.e.c.	(le 26 octobre 2007 à 13h40)
ROCHE LTÉE, Groupe-conseil	(le 26 octobre 2007 à 12h40)

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

342/05-11-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 119 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 119 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis le 1^{er} octobre 2007.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 119 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 119 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires est reproduit au livre des règlements.

343/05-11-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 121 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 121 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis le 2 novembre 2007.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 121 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 121 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

TRANSPORT ROUTIER

344/05-11-07

ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion de deux ententes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour la saison 2007-2008 :

- avec la Caisse Populaire Desjardins de Rivière-Rouge pour un montant de 1 875,00 \$;
- avec le Marché Raymond pour un montant de 1 250,00 \$.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

345/05-11-07

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transport n'informe pas la Ville au préalable lorsqu'il fait des travaux sur son territoire, ce qui cause des inconvénients, tant pour la Ville que pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De demander au Ministère des Transports du Québec d'aviser la Ville lorsqu'il prévoit faire des travaux sur les chemins situés sur son territoire.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

346/05-11-07

EAU POTABLE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De mandater Barbe et Robidoux, arpenteurs-géomètres, pour la réalisation d'une description technique, du piquetage et de la subdivision d'un emplacement vacant devant être acquis par la Ville pour la construction de puits d'eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant de 1845,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

347/05-11-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que des travaux urgents sont nécessaires sur les filtres situés à la station de pompage d'eau potable du secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT qu'il y a des crédits disponibles au budget 2007 et qu'il y a lieu d'effectuer un transfert à l'état des activités d'investissement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Magnor, de Boucherville, pour la fourniture de matériaux nécessaires à la réfection des trois (3) filtres pour un montant total de 15 805,00 \$ plus taxes.

De mandater l'entreprise Plomberie Brébeuf, de Brébeuf, pour la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer le travail de réfection pour un montant n'excédant pas 14 195,00 \$ plus taxes.

D'inclure les coûts de cette réfection dans notre demande de remboursement dans le cadre du « Programme de transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ».

ADOPTÉE

348/05-11-07

DETTE DE LA R.I.R.H.L.

ATTENDU que le 17 mai 2000, la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (ci-après R.I.R.H.L.) adoptait le Règlement d'emprunt numéro 007;

ATTENDU que le Règlement numéro 007 décrivait une dépense de 795 000 \$, et ce, pour l'agrandissement du centre de tri et la modification aux installations des équipements de la salle de tri;

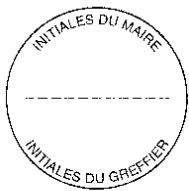
ATTENDU que par le Règlement numéro 007, il était également autorisé un emprunt n'excédant pas la somme de 795 000 \$ sur une période de vingt (20) ans;

ATTENDU que par une résolution adoptée le 13 septembre 2006, la M.R.C. des Laurentides a informé la R.I.R.H.L. qu'elle ne procédait pas au renouvellement de l'entente intermunicipale;

ATTENDU que le 20 septembre 2007, la R.I.R.H.L. adoptait une résolution à l'effet de demander sa dissolution à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU que le 29 septembre 2007, dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, un avis à l'effet que la R.I.R.H.L. demandait sa dissolution à la ministre a été publié;

ATTENDU que pour le Règlement numéro 007, un solde en capital de 230 100 \$ et un montant de 35 263,80 \$ à titre d'intérêts demeurent à payer à ce jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

ATTENDU que l'institution financière qui finance le prêt de la R.I.R.H.L. refuse le paiement par anticipation de la dette souscrite aux termes du Règlement numéro 007 de la R.I.R.H.L.;

ATTENDU qu'afin qu'il soit procédé à la dissolution de la R.I.R.H.L., le prêt doit être assumé par une municipalité faisant partie de la Régie;

ATTENDU que Ville de Rivière-Rouge consent à assumer la dette édictée par le Règlement numéro 007 de la R.I.R.H.L. en contrepartie du versement par la R.I.R.H.L. du capital et des intérêts dont le montant est établi à 265 363,80 \$;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

CE QUI SUIT :

1. Ville de Rivière-Rouge consent à assumer la dette découlant de l'emprunt décrété aux termes du Règlement d'emprunt numéro 007 par la R.I.R.H.L. en contrepartie du versement par la R.I.R.H.L., en 2007, de la totalité d'une somme représentant le capital et les intérêts établie comme suit :

- Capital : 230 100,00 \$
- Intérêts : 35 263,80 \$
- TOTAL : 265 363,80 \$

2. En contrepartie du versement en 2007 de la totalité du capital et des intérêts dont le montant est indiqué ci-avant, Ville de Rivière-Rouge consent à ce que dans le cadre de la dissolution de la R.I.R.H.L., la ministre des Affaires municipales et des Régions transfère à Ville de Rivière-Rouge l'emprunt décrété par le Règlement numéro 007 édicté le 17 mai 2000 par la R.I.R.H.L.

ADOPTÉE

349/05-11-07

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que par une résolution adoptée le 13 septembre 2006, la M.R.C. des Laurentides a informé la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (ci-après R.I.R.H.L.) qu'elle ne procédait pas au renouvellement de l'entente intermunicipale;

ATTENDU que le 20 septembre 2007, la R.I.R.H.L. adoptait une résolution à l'effet de demander sa dissolution à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU que le 29 septembre 2007, dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, un avis à l'effet que la R.I.R.H.L. demandait sa dissolution à la ministre a été publié;

ATTENDU que la R.I.R.H.L. est propriétaire des terrains, du bâtiment et des équipements situés au 1318, chemin du Parc-Industriel, Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent acquérir ces terrains, ce bâtiment et ces équipements afin d'y maintenir des activités communes d'enlèvement, de cueillette et de transbordement des matières résiduelles et des matières recyclables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

ATTENDU qu'à cette fin, les municipalités se sont entendues afin de procéder à la création d'une régie intermunicipale;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de souscrire à pareille entente;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale qui vise à créer la Régie intermunicipale de recyclage de La Rouge, laquelle entente est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust à présenter, pour et au nom des municipalités, à la ministre des Affaires municipales et des Régions une demande relative à la création de ladite régie.

ADOPTÉE

350/05-11-07

INTENTION DE LOUER LES INSTALLATIONS ET DE VENDRE LES ÉQUIPEMENTS DE L'ANCIEN CENTRE DE TRI À « L'ORVERT COOP DE SOLIDARITÉ »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge est dans un processus d'acquisition de l'ancien centre de tri de la R.I.R.H.L. avec les municipalités de Nominuingue, La Macaza, L'Ascension et Lac-Saguay sous l'égide d'une régie à être créée portant le nom de « Régie intermunicipale de recyclage de La Rouge »;

CONSIDÉRANT QUE des règles de prise de décision sont prévues dans l'administration de la nouvelle régie à être créée;

CONSIDÉRANT QUE « L'ORvert Coop de solidarité » a émis l'intention de louer l'ancien centre de tri de la RIRHL et d'acquérir les équipements qui s'y trouvent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le représentant de la Ville de Rivière-Rouge à la future régie vote en faveur de la location des installations et de la vente d'équipement de l'ancien centre de tri pour une somme nominale de 1,00 \$ à « L'ORvert Coop de solidarité ».

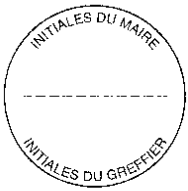
ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

351/05-11-07

NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

De nommer, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 074.07.10.18) M. Jean-Pierre Meilleur à titre de président et Mme Agathe Charette à titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

352/05-11-07

JETONS DE PRÉSENCE POUR RÉUNIONS DU CCU

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 15 octobre 2007, le règlement numéro 120 sur le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 13 dudit règlement stipule que les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction; toutefois, le Conseil peut leur attribuer une allocation sous la forme d'un jeton de présence dont la valeur est déterminée de temps à autre par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'autoriser des jetons de présence de 50,00 \$ par réunion du Comité consultatif d'urbanisme pour les membres citoyens présents ayant droit de vote.

ADOPTÉE

353/05-11-07

AVOCAT POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés relativement à la fourniture de services juridiques, le tout, conformément à l'offre présentée par Me André Bourgeois en date du 22 octobre 2007.

ADOPTÉE

354/05-11-07

TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE RUISSEAU JOURDAIN PAR LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction de ponceaux sur le boulevard Fernand-Lafontaine, près de la jonction de la route 117, le Ministère des Transports du Québec a cru bon de stabiliser les rives et que l'intervention a été réalisée sans l'installation de membrane à sédiments, dont le rôle est de retenir les particules délogées dans l'eau lorsqu'on effectue des travaux avec de la machinerie;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette intervention, l'eau est devenue complètement brune pour plusieurs jours et ce, jusqu'au territoire de Nomingue, et que les particules maintenant déposées sur le fond du ruisseau obstruent les interstices où le doré pose ses œufs lors de sa fraie et seront de plus remises en suspension dès la fonte des glaces au printemps, ce qui pourrait nuire à la reproduction du doré dans le ruisseau Jourdain, désigné sanctuaire, pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

De demander au Ministère des Transports du Québec, conjointement avec la Municipalité de Nominique, de procéder à une étude environnementale et de faire un suivi concernant l'état du lit du ruisseau Jourdain suite aux travaux de stabilisation des rives qu'ils ont effectués et ce, à partir de l'emplacement desdits travaux et jusqu'à l'embouchure du Grand Lac Nominique.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

355/05-11-07

DÉPOUILLEMENTS D'ARBRE DE NOËL SECTEURS L'ANNONCIATION-MARCHAND ET SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de dépouillements d'arbre de Noël par les pompiers de la Ville dans chaque secteur avec un budget de 12,00 \$ par enfant participant (90 dans le secteur Sainte-Véronique et 275 dans les secteurs L'Annonciation-Marchand) et de 300,00 \$ pour la décoration des salles de chaque secteur.

ADOPTÉE

DIVERS

356/05-11-07

DEMANDE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De faire paraître une publicité dans le feuillet paroissial de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge pour l'année 2008 au montant de 200,00 \$

ADOPTÉE

357/05-11-07

DEMANDE À UNIBOARD

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

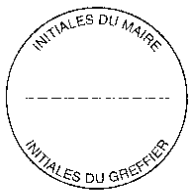
Que, dans le contexte de la crise forestière actuelle, des projets de relance en discussions et de la fermeture définitive de l'usine Uniboard de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, le Conseil de la Ville demande à la direction d'Uniboard, de ne pas démanteler les équipements de ladite usine, de les laisser sur place pour le moment et, éventuellement, de les transférer à l'usine de Mont-Laurier aux fins d'être utilisés dans le cadre de projets spécifiques s'inscrivant dans la relance de l'industrie forestière sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007

- Travaux sur le réseau d'aqueduc du secteur L'Annonciation;
- Dette de la R.I.R.H.L.;
- Valeur des installations et des équipements de la R.I.R.H.L.;
- Vente de l'avion de l'allumeur de réverbères et du camion incendie;
- Informations sur les procédures de soumissions pour les services professionnels;
- Vente de terrains appartenant à la Ville dans le cadre du contournement de la route 117;
- Pouvoirs des comités du oui et du non lors de référendums;
- Contenu de la rencontre du 17 novembre prochain relative aux travaux projetés au centre-ville.

358/05-11-07

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h53.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe